



Société des
auteurs et
compositeurs
dramatiques

Gilles **CARLE**
Président 1987-1992
Président d'honneur 1993-2009

BULLETIN – MARS 2022

COMITÉ DES AUTEURS

Luc **DIONNE**, président
Benoît **PILON**, vice-président
Denys **ARCAND**
Louis **BÉLANGER**
Alain **CHARTRAND**
Normand **CHAURETTE**
Marie **CHOUINARD**
Rafaële **GERMAIN**
François **GINGRAS**
Marie-France **LANDRY**
Patrick **LOWE**
Johanne **PRÉGENT**

EXÉCUTIF

Luc **DIONNE**
Benoît **PILON**
Marie-France **LANDRY**

ACTION CULTURELLE

Normand **CHAURETTE**
Benoît **PILON**

ADMINISTRATION

Élisabeth **SCHLITTLER**
Délégué général
schlittler@sacd.ca

Marc **BRIND'AMOUR**
Spectacle vivant - Audiovisuel
scene@sacd.ca

Myriam **HENRY**
Radiodiffuseurs – Dépôt de texte
audiovisuel@sacd.ca

Lydia **VICTOR**
Accueil - Radiodiffuseurs
analyse@sacd.ca

Manon **GAGNON**
Conseillère aux
réseaux sociaux
info@sacd.ca

STATISTIQUES 2021

Audiovisuel et spectacle vivant

Droits perçus au Canada	\$ 3 991 000
Droits canadiens et européens répartis au Canada	\$ 2 878 000
Membres canadiens rémunérés	747
Adhésions enregistrées	35

RADIODIFFUSEURS



La licence de **NOOVO** est toujours en négociations avec **Bell Média**.

ACTION CULTURELLE

POUR LA SUITE DU MONDE

L'activité qui permet une rencontre entre auteurs de différentes générations a été reconduite. Elle s'adresse aux scénaristes, réalisateurs, réalisatrices de moins de sept ans d'expérience en télévision et cinéma qui souhaitent profiter de l'accompagnement d'un collègue de plus de vingt-cinq ans de métier. [Voir plus](#).

UN PROJET, TROIS FEED-BACK

La SACD regroupe des créateurs et créatrices de disciplines différentes et c'est ce que le Comité des auteurs a souhaité exploiter lorsqu'il a créé l'activité **Un projet, trois feed-back**. Cet atelier unique permet aux auteurs.es des projets retenus de bénéficier de la multidisciplinarité de la SACD et de l'extraordinaire expérience de quatre de ses membres. [Voir plus](#).

BOURSES SACD 2021

En 2021, 79 auteurs.es ont soumis des projets de courts-métrages (28), de longs métrages (13), de pièces de théâtre (14), de séries télévisuelles (8), web (10), radio (3), de danse (2) et une comédie musicale.

Une bourse a été attribuée à :

Michael Leo **DONOVAN**
Vincent **ÉTHIER**
Hugo **FRÉJABISE**
Joël Nawel **KARL ITAJ**
Maxime **LANDRY**
Isabelle **LAVIGNE** et Stéphane **THIBAUT**

François **MORIN**
Myrian Stéphanie **PERRATON LAMBERT**
Hubert-Yves **ROSE**
Ariel **ST-LOUIS LAMOUREUX**
Kimberley-Ann **SURIN**

PROJET DE LOI C-11

Le projet de loi modifiant la *Loi sur la radiodiffusion* a été déposé par le ministre **Pablo RODRIGUEZ**, en février dernier, conformément à l'engagement qu'il avait pris de le déposer dans les 100 premiers jours de son mandat.

Ce projet de loi est nécessaire afin que les entreprises de diffusion en ligne contribuent aux écosystèmes culturels et qu'elles aient des obligations réglementaires comparables à celles des diffuseurs traditionnels, en matière de financement et de mise en valeur des expressions culturelles nationales.

Le processus parlementaire a débuté.

Une campagne d'appui à ce projet a été organisée par la Coalition pour la diversité des expressions culturelles ([CDEC](#)) qui veut faire entendre la voix de ses membres dans ce débat d'une importance capitale pour la culture et tous ceux qui contribuent à la façonner.

Votre appui est absolument nécessaire et il faut le signifier par ce petit geste qui peut faire une grande différence :

J'APPUIE LE PROJET DE LOI

POUR LA SUITE DU DOC

Le 1^{er} mars dernier, plus de 700 personnes ont signé une [lettre](#) qui a été publiée dans *Le Devoir* pour demander à la SODEC d'augmenter l'enveloppe destinée au documentaire.

Dans la foulée, une Coalition d'organismes à laquelle la SACD a adhéré a été formée.

VIDÉO À LA DEMANDE EN SUISSE

Un droit à rémunération a été introduit en 2020 dans la *Loi sur le droit d'auteur suisse* en faveur des auteurs.es ainsi que des interprètes des œuvres audiovisuelles. Elle prévoit que *quiconque met licitement à disposition une œuvre audiovisuelle de manière que chacun puisse y avoir accès de l'endroit et au moment qu'il choisit individuellement* doit désormais verser une rémunération aux auteurs.es ainsi qu'aux interprètes de ces œuvres.

Le tarif obligatoire pour la vidéo à la demande approuvé à la fin novembre 2021, est entré en vigueur en janvier dernier et c'est à la **Société Suisse des Auteurs (SSA)** qu'il revient de le gérer pour le compte des trois autres sociétés de gestion concernées, c'est-à-dire Suissimage, Swissperform et ProLitteris.

Si ce droit couvre toutes les formes de vidéo à la demande, il ne s'applique pas à toutes les œuvres audiovisuelles. En effet, l'application de la rémunération obligatoire est conditionnée par l'existence d'un système de gestion collective analogue dans le pays de production de l'œuvre, ce qui le prive d'universalité. Par

ailleurs, la nouvelle loi suisse prévoit de nombreuses exceptions relatives au genre de l'œuvre.

BIBLIOTHÈQUE VIRTUELLE GILLES-CARLE

Vous pouvez déposer vos textes [ici](#) et ainsi les rendre accessibles à des étudiants, des professeurs d'ici et de la francophonie.

Si vous avez besoin d'aide, veuillez contacter Myriam Henry par courriel audiovisuel@sacd.ca ou par téléphone ☎ 514 738 8877.

ADHÉSIONS

Depuis le 1^{er} janvier, nous avons enregistré les adhésions suivantes :

Thomas **BERGER**, scénariste
Kelly **BOUCHER**, scénariste
Frédéric **D'AMOURS**, réalisateur

Yves Christian **FOURNIER**, réalisateur
Morena **PRATS**, réalisatrice

DÉCLARATION D'ŒUVRES

La déclaration en ligne est disponible à partir de votre Espace membre accessible par le site de la SACD-France (www.sacd.fr/membre/login)

Toutefois, **la déclaration par bulletins imprimés** est toujours possible. Tous les documents imprimables à partir de [notre site](#) doivent être imprimés sur du papier **format lettre** si renvoyés par la poste. Ils peuvent également être renvoyés par courriel. Dans tous les cas, ils doivent être complétés sans rature ni annotation faute de quoi ils seront refusés.

La liste des déclarations enregistrées au répertoire de janvier à mars 2022 est disponible sur notre site à l'onglet [Communications / Liste des déclarations](#).

COORDONNÉES BANCAIRES

Tout changement doit nous être absolument signalé, faute de quoi, les transferts de droits sur un compte bancaire personnel ou de compagnie pourraient être retardés.

CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE OU ÉLECTRONIQUE

Veuillez nous faire part de tout changement afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans les envois qui vous sont destinés.

HORAIRE

Du lundi au jeudi, le bureau est ouvert de 8h à 16h30 et le vendredi de 8h à midi.